

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 15 juin, a arrêté **cinq** projets de délibération du Congrès et **une** délibération du gouvernement ; adopté **11** arrêtés et examiné **42** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation.

Depuis 2014, les comptes sociaux font apparaître un déficit structurel rencontré par le régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM). Afin de garantir les capacités de trésorerie des opérateurs privés, le conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) a, depuis plus de huit ans, décidé de faire reposer cette carence sur les hôpitaux publics. En 2021, ce régime présentait un déficit global de plus de 33 milliards de francs, continuant de placer les établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie en rupture de trésorerie de façon constante.

Cette modification prévoit d'étendre le mécanisme de compensation, introduit par le Congrès en 2018, qui permet à la Nouvelle-Calédonie de concourir jusqu'à hauteur de 100 % des charges de la dotation globale de fonctionnement (DGF) supportées par les provinces (soit 20 % des DGF hospitalières). Ainsi, pour l'exercice 2022, la part de la dotation globale à la charge de la Nouvelle-Calédonie, par son agence sanitaire et sociale, est fixée à un maximum de 27 % et arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Soit jusqu'à :

- 7 % en atténuation de la part de la dotation globale incombant au régime unifié d'assurance maladie maternité ;
- 20 % en atténuation de la part de la dotation globale incombant aux provinces au titre de l'aide médicale.

Dans l'hypothèse d'un taux directeur 2022 à 0 %, la prise en charge directe de la Nouvelle-Calédonie attendue, par l'intermédiaire de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS) diminuerait les contributions des organismes de protection sociale de 9,6

milliards de francs. Comme l'indique le tableau ci-dessous, la mise en œuvre de ce dispositif dérogatoire générerait une économie de dépenses de près de :

- 5,7 milliards de francs pour les provinces ;
- 2 milliards de francs pour le RUAMM.

DGF 2022 / ÉVOLUTION 0 %					
Financeurs	CHT	CHS	CHN	Total	%
RUAMM	15 464 568 930	2 905 944 224	2 431 279 600	20 801 792 754	73
Sud		0		0	0
Nord	0	0	0	0	0
Îles	0	0		0	0
ASS	5 719 772 070	1 074 801 288	899 240 400	7 693 813 758	27
Total	21 184 341 000	3 980 745 512	3 330 520 000	28 495 606 512	100

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 38 du 31 décembre 2014 relative à la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

> *Voir le communiqué détaillé « Nouvelles modifications des taux de la CCS »*

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant réglementation exceptionnelle en matière de révision des loyers des baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

> *Voir le communiqué détaillé « Révision exceptionnelle des loyers des baux commerciaux »*

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 317 du 30 août 2013 relative aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta.

À la suite d'un diagnostic du mode de gestion de l'aérodrome de Nouméa-Magenta, confié à la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI) depuis 2013, les différentes parties prenantes ont envisagé la mise en place d'une délégation de service public (DSP) de type affermage nécessitant une mise en concurrence. Le Congrès, lors de sa séance plénière du 7 mai 2020, ne s'est pas prononcé sur le principe par suite du dépôt d'une motion préjudicielle avant le vote. Le projet a été réinscrit à l'ordre du jour en avril 2022, la

commission permanente du Congrès s'est prononcée en faveur de la mise en concurrence pour l'attribution de la DSP.

Ce projet de délibération propose de prolonger la délégation de gestion actuelle, qui arrive à échéance le 30 juin 2022, d'au moins 18 mois, durée nécessaire à la direction de l'Aviation civile (DAC) de Nouvelle-Calédonie pour transformer la délégation de gestion actuelle en une délégation de service public de type affermage, et pour assurer l'ensemble des étapes du processus de sélection du futur délégataire de service public de l'aérodrome de Nouméa-Magenta

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant organisation des parcours individualisés de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie. Depuis quatre ans, les parcours individualisés de formation (PIF) offrent l'opportunité d'acquérir une qualification reconnue en Nouvelle-Calédonie pour développer ses compétences ou se reconverter. Si le dispositif PIF est pleinement opérationnel, la Nouvelle-Calédonie est confrontée à une réduction des moyens budgétaires, qui exige de le faire évoluer vers davantage d'efficacité. Les objectifs sont les suivants :

- *Améliorer la capacité d'adaptation au contexte calédonien :*
 - identifier chaque année les métiers sous tension et les publics cibles. Cette flexibilité accrue permettra ainsi une meilleure prise en compte des modalités de l'emploi local afin de mettre en adéquation l'offre et la demande ;
 - s'appuyer sur l'expertise de la commission technique insertion et formation professionnelle du CSEIFOP afin qu'elle puisse émettre un avis sur les candidatures, les éléments de prise en charge des stagiaires et les sanctions pouvant être retenues à l'encontre de ces derniers ;
- *Assurer un meilleur suivi des stagiaires en formation :*
 - renforcer les obligations des stagiaires afin de s'assurer qu'ils respectent les engagements auxquels leur formation les soumet. Cela permettra de mieux les accompagner tout en diminuant les risques d'abandon ou d'exclusion ;
 - organiser les sanctions progressives proposées par la commission technique.

Le projet de délibération détermine l'objet et la nature des parcours individualisés de formation professionnelle continue pouvant être financés, regroupe les conditions relatives à l'accès au dispositif, définit la commission technique, prévoit les modalités de la prise en charge des stagiaires par la Nouvelle-Calédonie et détaille les obligations des stagiaires.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre les intérêts de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement pour **sept** étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2022, à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) ou à l'institut supérieur national du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les montants mensuels de l'allocation octroyée par le gouvernement se situent entre 38 485 francs et 100 066 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour la formation d'instituteur à 66 étudiants inscrits dans la formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré en Nouvelle-Calédonie, à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) ou à l'institut supérieur national du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Université de la Nouvelle. Cette aide de 10 000 francs par semaine, correspond aux deux périodes de « pratique accompagnée » et « en responsabilité », dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie, que les étudiants sont tenus de suivre.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le versement d'une dotation initiale d'un montant de 77 millions de francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC). Cette dotation représente la part contributive de la Nouvelle-Calédonie aux missions de l'aide judiciaire, afin notamment de payer les avocats qui interviennent à ce titre.

La dotation annuelle donne lieu au versement d'une provision initiale qui peut être ajustée en cours d'année par un ou des versement(s) complémentaire(s), en fonction de l'évolution du nombre d'admissions au bénéfice de l'aide judiciaire.

Pour mémoire, la dotation versée à la CARPANC en 2021 s'élevait à un montant de 115 millions de francs. Selon le récapitulatif établi, la caisse disposait d'un solde restant à redistribuer sur l'exercice 2022 de 382 586 francs. Au 4 mai 2022, les mémoires comptabilisées s'élèvent à un montant de 61 118 793 francs.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté pour l'application de la délibération n° 195 du 30 novembre 2021 instaurant un soutien à l'identification et au suivi du cheptel bovin.

Cette délibération définit le cadre réglementaire d'intervention de la Nouvelle-Calédonie en prévoyant notamment d'adapter la dépense à la capacité financière de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à la réalité des élevages qui comptent de moins en moins de naissances.

L'incitation à l'identification permet à la Nouvelle-Calédonie de disposer des données nécessaires pour exercer ses compétences en matière statistique, sanitaire et de régulation du marché. La fixation du niveau d'intervention par naissance par arrêté du gouvernement permet l'ajustement de la dépense aux ressources.

La révision sera progressive. Depuis 2021, le niveau de prime moyen est de 12 000 francs par naissance, contre 17 500 francs précédemment, avec l'objectif de tendre vers 8 000 francs sur trois ans. La gestion administrative du dispositif sera par ailleurs simplifiée avec la mise en place d'un agrément qui reste acquis tant que le bénéficiaire continue de remplir les conditions qui ont permis sa délivrance.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

L'arrêté propose d'ajoutER une nouvelle offre de service via le SIG Cadastre aux agents immobiliers, qui leur permet de consulter les noms des propriétaires des parcelles. Ils pourront désormais accéder à un quota mensuel de fiches de renseignement cadastral sans avoir à se déplacer au guichet du service topographique. Cette nouvelle offre pourrait rapporter annuellement 3 millions supplémentaires de recettes.

L'arrêté prévoit également de nouveaux produits payants au guichet du service topographique comme des tableaux (format papier ou numérique) permettant de synthétiser :

- dans une copropriété, la structure des lots de copropriété et la liste des copropriétaires de chaque lot ;
- dans un lotissement, la liste des lots cadastraux et la liste des colotis.

L'essentiel des autres modifications a pour objectif de rafraîchir les descriptifs et les prix de certains produits trop peu vendus au tarif proposé initialement, d'homogénéiser les intitulés et supprimer les éléments devenus obsolètes.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** sollicite l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique de quatre projets de texte :

1. projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
2. projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
3. projet de délibération relative l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ;
4. projet de délibération relative à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2019-867/GNC du 9 avril 2019 fixant la liste des représentants des organisations syndicales siégeant à la commission consultative de la certification professionnelle (CCCP).

Concernant les représentants des salariés, le gouvernement a constaté les désignations pour la COGETRA :

- Tony Dupré en remplacement de Monique Foucier, titulaire ;
- Éric Babici en remplacement d'Olivier Icardi suppléant.

Le mandat de ces nouveaux membres ainsi désignés est fixé pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 8 avril 2024.

Arrêté de désignation

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1689/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs de l'enseignement et de l'enseignement supérieur, du handicap et de la famille (CRHD).

Concernant les représentants des associations désignés par l'assemblée de la province Sud, le gouvernement a constaté la nomination de Sindy Dufour en remplacement de Valérie Lo, en qualité de représentante des associations représentatives des personnes en situation de handicap à la CRHD, titulaire.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Thierry Weiss en qualité d'adjoint au chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des Services fiscaux de Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gilles Harbulot en qualité de chef du service du contentieux fiscal de la direction des Services fiscaux de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Larry Martin en qualité de chef du service de la jeunesse de la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **dix** avis favorables sur une demande de visa de long séjour, et **quatre** avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé **20** autorisations de travail, **quatre** renouvellements d'autorisation de travail et **trois** modifications d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décret portant diverses dispositions en matière d'aide juridique.

Le présent décret vise à revaloriser la rétribution au titre de l'aide juridictionnelle des officiers publics ou ministériels (commissaires de justice, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, notaires, avocats au Conseil d'État et greffiers de tribunaux de commerce). Il vise également à mettre en œuvre la réforme introduite par l'article 50 de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire qui a étendu l'application des dispositions relatives à l'accès au droit à la Nouvelle-Calédonie en créant un conseil de l'accès au droit. Enfin, ce décret opère quelques ajustements et actualisations de certaines dispositions relatives à l'aide juridictionnelle et en particulier celle relatives au barème de rétribution des avocats, au titre de l'aide juridictionnelle.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.